# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 2 février 2023, 16h

| Président de séance | | | |
|---|---|---|---|
| David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante | | | |
| **Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés** | | | |
| **Élu·e** | **Présent·e** | **Excusé·e** | **Procuration à** |
| **Virgile CHASSAGNON** | | | Jacky CUVEX-COMBAZ |
| **Benjamin CROSS** | X | | |
| **Raphaële GERMI** | X | | |
| **Pascale HOFFMANN** | | | Jean BRETON |
| **Thierry KLEIN** | | | Raphaële GERMI |
| **Sophie LAMBERT-LACROIX** | | | |
| **Véronique MOLINARI** | X | | |
| **Catherine ORSINI-SAILLET** | | | Véronique MOLINARI |
| **Zineb SIMEU-ABAZI** | | | Sylvie MARTIN-MERCIER |
| **Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés** | | | |
| **Élu·e** | **Présent·e** | **Excusé·e** | **Procuration à** |
| **Jean BRETON** | X | | |
| **Bernard BRUNET** | X | | |
| **Fanny COULOMB** | | | |
| **Gwenaël DELAVAL** | | | Moira BIAUX |
| **Fabienne HANS** | X | | |
| **Sylvie MARTIN-MERCIER** | X | | |
| **Jean-Yves TIZOT** | | | |
| **Laurence VIANES** | X | | |
| **Virginie ZAMPA** | X | | |

| Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques | | | |
|---|---|---|---|
| **Élu·e** | **Présent·e** | **Excusé·e** | **Procuration à** |
| **Gabriel BUCHE** | | | |
| **Jacky CUVEX-COMBAZ** | X | | |
| **Damien DELAYE** | | | |
| **Souad HOUAMA** | | | |
| **Cédric LAURENT** | X | | |
| **Marie-Carmen MOLINA** | | | Cédric LAURENT |
| **Personnalités extérieures** | | | |
| **Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)** | **Présent·e** | **Excusé·e** | **Procuration à** |
| *En attente d'une désignation par la Région (T)* | | | |
| *En attente d'une désignation par la Région (S)* | | | |
| **Véronique GHIGLIONE (T)** | | | |
| *En attente d'une suppléante* | | | |
| **Marc FRUSTIE** | | | |
| **Stéphane JULIOT** | X | | |

| Collège D : Étudiants | | | |
|---|---|---|---|
| **Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)** | **Présent·e** | **Excusé·e** | **Procuration à** |
| **Alma BENECH (T)** | X | | |
| **Chloé THEVENIEAU (S)** | | | |
| **Moira BIAUX (T)** | X | | |
| **Nina TEULON (S)** | | | |
| **Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)** | X | | |
| **Mathilde BLANC (S)** | | | |
| **Léa DISSART (T)** | | | |
| **Pierre FERNANDES DA COSTA (S)** | X | | |
| **Adèle FABRE (T)** | X | | |
| **Haiban Aladel ALSHOUNI (S)** | | | |
| **Gabriel FAUVARQUE (T)** | | | |
| **Lucas DO NASCIMENTO (S)** | | | |
| **Enzo GILLET-LACOSTE (T)** | X | | |
| **Timothée TOUCHET (S)** | | | |
| **Emile HEYBERGER (T)** | | | |
| **Félix SAUVOUREL (S)** | X | | |
| **Nicolas HOGREL (T)** | | | Enzo GILLET-LACOSTE |
| **Manon BOURET (S)** | | | |

| Collège D : Étudiants (suite) | | | |
|---|---|---|---|
| **Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)** | **Présent·e** | **Excusé·e** | **Procuration à** |
| **Charles-Antoine JOURNET (T)** | | | |
| **Jules TERRIER (S)** | | | Adèle FABRE |
| **Emeraude KABARE (T)** | | | |
| **Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)** | | | |
| **Siham KERBOUA (T)** | | | |
| *Siège de suppléant vacant* | | | |
| **Emmy MARC (T)** | X | | |
| **Robinson ROSSI (S)** | | | |
| **Simon NOGARET (T)** | | | |
| *Siège de suppléant vacant* | | | |
| **Amina OUMEDDOUR (T)** | | | Pierre FERNANDES DA COSTA |
| *Siège de suppléant vacant* | | | |
| **Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)** | | | |
| **Hanane BOURKHA (S)** | | | |
| **Emma VASSAL (T)** | | | Félix SAUVOUREL |
| **Elisa NAUDIN (S)** | | | |
| **Anthony YOUSSEF (T)** | X | | |
| *Siège de suppléant vacant* | | | |

| Invités permanents | | | |
|---|---|---|---|
| **Invité·e** | **Fonction** | **Présent·e** | **Excusé·e** |
| **Caroline BERTONECHE** | Présidente du Conseil académique | | X |
| **Yassine LAKHNECH** | Président de l'UGA | | X |
| **Anne-Catherine FAVRE** | Vice-présidente du Conseil d'administration | | X |
| **Hervé COURTOIS** | Vice-président Recherche et Innovation | | X |
| **Karine SAMUEL** | Vice-présidente Rayonnement et relations internationales | | X |
| **Yann ECHINARD** | Vice-président Responsabilité sociétale de l'université | | X |
| **Philippe SARRAZIN** | Vice-président Valence et Drôme-Ardèche | | X |
| **Véronique-Aurélie BRICOUT** | Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants | | X |
| **Marc ODDON** | Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle | X | |
| **José LABARERE** | Chargé de mission Études de santé | | X |
| **Florence COURTOIS** | Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite | X | |
| **Philippe DESSUS** | Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements | X | |
| **Lionel BRUNI** | Agent comptable | | X |
| **Jérôme PARET ou son représentant** | Directeur général des services ou son représentant | | X |
| **Maud VALLENARI** | Directrice Générale Déléguée Formation | X | |
| **Marianne DE LAMBERTERIE** | Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation | | X |
| **Noémie PLAY** | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| **Vanessa LORENT** | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| **Anne ALMERAS** | Directrice de la DEFI | X | |
| **Lydie MUZART ou son adjointe** | Directrice de la DOIP ou son adjointe | | X |

| Invités permanents (suite) | | | |
|---|---|---|---|
| **Invité·e** | **Fonction** | **Présent·e** | **Excusé·e** |
| **Marie LEMAIRE ou son adjointe** | Directrice de la DFCA ou son adjointe | | X |
| **Fabrice MENARD** | Direction de la DAPI | X | |
| **Agnès BORGIA** | Directrice de la DESMAP | | X |
| **Frédéric SABY ou son représentant** | Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant | | X |
| **Thomas PRIEUR ou son représentant** | Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant | | X |
| **Arielle GRANON ou son représentant** | Directrice Vie étudiante ou son représentant | | X |
| **Christine CHIRAT** | Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP | | X |
| **Aurélien LIGNEREUX** | Directeur des études premier cycle de l'IEPG | | X |
| **Irène LAURENT** | Directrice des études second cycle de l'IEPG | | X |
| **Philippe GRANDVOINNET** | Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG | | X |
| **Kévin SUTTON** | Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) | | X |
| **Lionel FILIPPI** | Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT) | | X |
| **Yannick VALLEE** | Directeur de la CSPM Facultés des Sciences | | X |
| **Bénédicte CORVAISIER ou son représentant** | Directrice du CROUS ou son représentant | | X |

| Invités ponctuels | | | |
|---|---|---|---|
| **Invité·e** | **Présentation/Fonction** | **Présent·e** | **Excusé·e** |
| **Jean-Philippe HEUZE** | *Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS* | X | |

**Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l’aide de boîtiers de vote électroniques.**

# ORDRE DU JOUR

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante et demande de modification d’ordre du jour**
2. **Approbation des modifications des capacités d’accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU Certificat d’études juridiques**
6. **Approbation des changements d’intitulés des DU Certificat d'études juridiques spécialisées et Cartographie, systèmes d’information géographique et analyse de données (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d’un élu étudiant pour siéger au Conseil des sports du SUAPS de l’UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d’examen des candidatures et des compléments d’information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
   *→ présenté par David DECHENAUD*
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Demande d’inscription d’une question à l’ordre du jour

La liste « Pour une université écolo et solidaire » souhaite ajouter à l’ordre du jour une motion visant à ce que la CFVU prenne une position contre la réforme des retraites (courriel du jeudi 2 février 11h22).

En application de l’article 79 des statuts de l’UGA, « *avant la séance ou en début de séance, le quart au moins des membres des conseils ou commissions peut demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour* ». La demande doit donc venir d’au moins 11 membres de la CFVU.

David DECHENAUD indique comprendre l'origine de cette demande et le contexte national. Néanmoins, cette motion n'ayant pas de relation particulière avec les compétences de la CFVU, il n'est pas évident de prendre position en tant que membres de cette commission.

*Virginie ZAMPA : En tant que membres de la CFVU, il est important que l'on se positionne sur certaines questions, notamment la levée de l'assiduité pour les étudiants.*

*David DECHENAUD : La levée de l'assiduité ne relève pas non plus des compétences de la CFVU.*

*Virginie ZAMPA : Il s'agit de donner une indication, et non pas d'instaurer une obligation.*

*David DECHENAUD : Des considérations relatives au déroulement de la scolarité sont plus en lien avec les compétences de la CFVU que le contexte général de la réforme des retraites. Cependant, l'usage du distanciel pendant les jours de grève ne relève pas non plus de la CFVU. La commission peut voter une motion, mais cette délibération n'aura pas d'impact concret sur le déroulement des enseignements qui restera à la discrétion des composantes et des équipes pédagogiques.*

# - Délibérations -

***Demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion proposée par la liste* Pour une université écolo et solidaire**

La demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion proposée par la liste *Pour une université écolo et solidaire* est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 18 |
| Membres représentés | 10 |
| Nombre de votants | 28 |
| Voix favorables | 13 |
| Voix défavorables | 11 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 4 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à plus d'un quart de ses membres, la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion proposée par la liste *Pour une université écolo et solidaire*.

# Point additionnel
# Projet de motion de la liste « Pour une université écolo et solidaire »

« La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Grenoble Alpes, réunie le jeudi 02 février 2023, tient à affirmer son opposition au projet de loi de réforme des retraites présenté le 10 janvier par le Gouvernement. En effet, cette réforme qui prévoit le recul de l'âge de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités lui paraît non seulement injuste mais aussi inutile d'un point de vue financier, comme le confirme le rapport du conseil d'orientation des retraites.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire soutient le mouvement contre cette réforme et approuve la décision de banalisation des journées de mobilisation. Elle appelle de ses vœux au soutien le plus large au sein de la communauté universitaire et au delà, par la grève et donc l'annulation de tout cours, réunion ou événement lié au travail prévus les jours de mobilisation »

*Emmy MARC : Aujourd'hui la décision de banalisation, de ne pas tenir de réunions ou d'événements liés au travail les jours de mobilisation n'est pas actée à l'université. Je pense qu'en tant que conseillers de l'université, nous pouvons nous poser la question de permettre ces deux aménagements. Il me semble donc intéressant de se positionner au sujet de cette motion car il est de notre rôle de nous positionner sur les politiques de l'université. Cette motion nous permet de montrer notre position, d'une part concernant la réforme des retraites, d'autre part concernant le soutien de l'université à la mobilisation ou a minima aux personnes qui ont besoin de se mettre en grève. Pour rappel, les étudiants n'ont pas le droit de grève car ils ne sont pas considérés comme des travailleurs. La jeunesse est concernée par cette réforme des retraites et demande de pouvoir se mobiliser ; or le risque de rater des cours et d'être noté absent est un frein très important en raison notamment des conséquences que cette absence peut avoir pour les bourses. Se positionner au sein de la CFVU et plus généralement au sein de l'université a minima sur la question de permettre aux étudiants de se mobiliser contre la réforme des retraites est intéressant et a déjà été fait dans plusieurs universités.*

*David DECHENAUD : La question des absences, des modalités de contrôle des connaissances et des règlements des études relève de la compétence des CSPM.*

*Emmy MARC : Si nous n'avons pas la compétence, nous pouvons au moins envoyer un message sur cette question à nos collègues dans les CSPM voire dans les CAPM, et leur laisser la possibilité de voter également cette motion dans leurs conseils.*

# - Délibérations -

***Approbation de la motion proposée par la liste* Pour une université écolo et solidaire**

La motion proposée par la liste *Pour une université écolo et solidaire* est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 11 |
| Nombre de votants | 32 |
| Voix favorables | 16 |
| Voix défavorables | 13 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 3 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion proposée par la liste *Pour une université écolo et solidaire*.

# Point d’étape sur les travaux de la galerie des amphis du bâtiment Pierre Mendès France

- **Chantier** :
  - Confirmation de la livraison garantie des amphis fin août – Risque de retard peu probable et limité aux amphis 9 et 10. Risque anticipé par la cellule ADE.

- **Enseignement semestres 1 et 2** : quasi-totalité en présentiel pour l’ensemble des formations concernées

- **Examens semestre 1** :
  - Examens se sont tenus en présentiel – en partie délocalisés sur Alpexpo avec mise à disposition point restauration temporaire

- **Préparation Examens semestre 2** : en cours

# Chantier – amphi 1

Mobilier déposé,
sol désamianté et
emmarchements refaits
(leur position est différente de celle des emmarchements existants)

# Chantier – amphi 1

Reconstitution du sol après démolition de la chaire surélevée

# Chantier - Travaux de regroupement des amphis 2 et 3

**Création d'un amphi de 308 places, configuration en largeur**

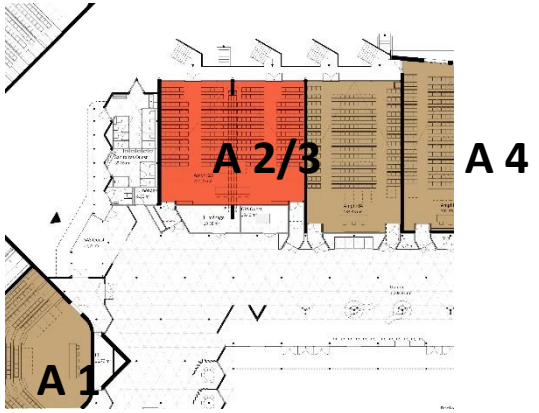


Ouverture du refend entre les 2 amphis après mise en place du portique métallique de reprise des charges de charpente

# Chantier - Travaux de regroupement des amphis 2 et 3

**Création d’un amphi de 308 places, configuration en largeur**

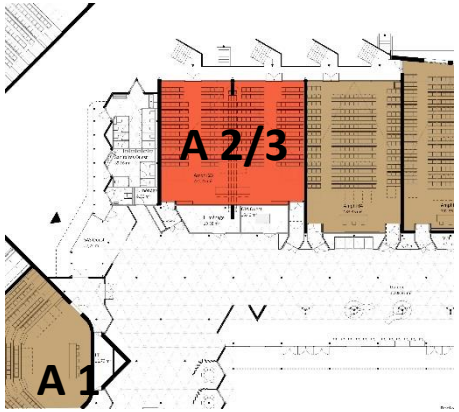


Ouverture du refend entre les 2 amphis, achevée

# Chantier - Travaux de regroupement des amphis 2 et 3

**Création d'un amphi de 308 places, configuration en largeur**

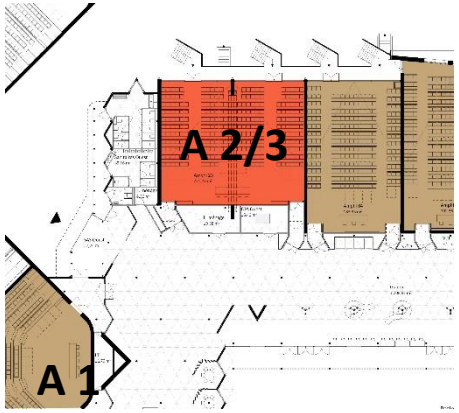


Positionnement au sol des rails de cloisonnement des locaux entre amphis et galerie (devant l'amphi 2/3)

# Chantier – amphi 4

Mobilier déposé,
sol désamianté et
façade nord déposée

# Chantier – Amphis 4 et 8

Pose de la façade nord en ossature bois, qui comprend des fenêtres pour un apport de lumière naturelle.

# Chantier – amphis 4 et 8

Doublage placo de la façade nord, pose des menuiseries et habillage bois des tableaux de fenêtres.

# Chantier – Galerie

Cloisonnement des sas d’entrée dans les amphis et des locaux techniques entre les amphis et la galerie.

# Chantier – Sas des amphis

Création des sas d’entrée dans les amphis

# Chantier – Sas Est de la galerie (côté CLV)

Charpente et ossature métallique
pour la création du sas Est de la galerie

# Alpexpo
# Nombre d’étudiants accueillis par jour

| Jour | Nombre d’étudiants |
|---|---|
| Mardi 3 janvier | 1447 matin 1493 après midi |
| Mercredi 4 janvier | 1346 matin 1459 après midi |
| Jeudi 5 janvier | 695 matin 1155 après midi |
| Vendredi 6 janvier | 1260 matin 855 après midi |
| Lundi 9 janvier | 1535 matin 1038 après midi |
| Mardi 10 janvier | 1295 matin 1281 après midi |

# Alpexpo
# Bilan repas fournis par le CROUS

| Jour | Nombre de repas vendus |
|---|---|
| Mardi 3 janvier | 23 |
| Mercredi 4 janvier | 50 |
| Jeudi 5 janvier | 67 |
| Vendredi 6 janvier | 40 |
| Lundi 9 janvier | 66 |
| Mardi 10 janvier | 77 |

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
   ***→ présenté par Jean-Philippe HEUZE***
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) en licence mention *STAPS : éducation et motricité*

- Projet : créer un parcours préparatoire au professorat des écoles au sein de la licence mention STAPS : éducation et motricité sur le site de Valence

- Partenaires : UGA (Faculté H3S, UFR STAPS, DSDA), Rectorat de l'Académie de Grenoble, Cité scolaire Emile Loubet

- Opportunités :
  - Expérience d'un premier PPPE ouvert à l'UGA en 2021 au sein de la licence *Sciences de l'éducation* ;
  - Volonté du Rectorat de constituer un maillage territorial de PPPE (sud académie) en partenariat avec l'université ;
  - Contribuer à construire un vivier de futurs candidats au métier de Professeur des écoles en répondant à un désir d'orientation de bacheliers du territoire.

# Parcours préparatoire au professorat des écoles en licence mention *STAPS : éducation et motricité*

- Equipe pédagogique : enseignants et enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS et enseignants du lycée Emile Loubet
- Effectif : 30 places sans surcoût pour l'UFR STAPS et le DSDA : redéploiement de capacités d'accueil
- Formation : pluridisciplinaire, incluant des temps de découverte professionnelle, compatible avec le dispositif AED prépro, avec 1400 h réalisées par le lycée et 800 heures d'enseignements déjà existants par l'UFR STAPS
- Poursuite d'études : Master MEEF 1er degré, Master STAPS, Master MEEF PIF
- Secteurs d'activités : enseignement ; activités sportives et de loisirs

# Avis relatif au redéploiement de capacités d'accueil de STAPS

STAPS Valence – Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives :

- Création du **Parcours Préparation au Professorat des Ecoles** (30)
- Redéploiement de capacités d'accueil :
  - Parcours Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (-26)
  - Parcours Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives option santé (-5)
  - DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles parcours football (+1)

# - Délibérations -

***Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS***

Considérant la création du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) adossé à la licence STAPS du site de Valence postérieurement à l'approbation par la CFVU le 24 novembre 2022 des capacités d'accueil de licence 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Considérant que la capacité d'accueil de la mention de licence STAPS demeure de 224 places et que seule la répartition de ces places au sein des parcours est modifiée ;

Considérant l'arrêt par la Rectrice d'académie des capacités d'accueil de licence 1 pour l'année universitaire 2023-2024, PPPE adossé à la licence STAPS du site de Valence compris ;

La répartition des places au sein des parcours de la mention de licence STAPS est soumise à l'avis de la CFVU.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 22 |
| Membres représentés | 11 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 30 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 3 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant la répartition des places au sein des parcours de la mention de licence STAPS.

**Cf. Annexe 1**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
   ***→ présenté par Philippe DESSUS et Fabrice MENARD***
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Enseignement à distance & e-learning

Philippe Dessus & Fabrice Ménard
Univ. Grenoble Alpes

CFVU du 2/02/23

# 0. Faire de l'e-learning ?

Amène à régler tout ou partie de ces questions, souvent en comparaison avec des situations en présence :

- quel est le **but de l'apprentissage** (préparer aux examens ? apprendre des compétences ?)
- quelle est ma **pédagogie** ?
- quel est le rôle de la **technologie** ? (remplacer ou augmenter l'enseignant)
- comment est-ce que j'**évalue** ? (à l'identique ? différemment ?)
- quels **biais** est-ce que je crée ? (inégalités dues à la technologie elle-même ou au traitement des données recueillies)

# 1.1 Des problèmes liés à l'enseignant influent sur la “rétention“ des étudiants

- **Conception du cours défectueuse** : manque d'organisation dans le cours, structuration illogique, difficulté pour localiser les ressources, éléments de cours intéressants et non pertinents ➡️ **Structurer le cours**
- **Engagement et sens d'appartenance réduits** : absence d'indices verbaux et visuels, étudiants isolés et mal guidés, présence sociale faible, interactions faible ➡️ **Favoriser les interactions**
- **Apprentissage faiblement guidé** : Faible présence de l'enseignant dans le guidage de l'apprentissage, manque d'aide pour aider à la compréhension, interactions enseignant-étudiants de faible qualité ; devoirs avec faibles interactions ➡️ **Donner des consignes et des rétroactions détaillées**

(Salim Muljana & Luo 2019)

## 1.2 Cyber-harcèlement et autres problèmes

- Comportements inapropriés en visioconférence
- Production d'un document avec la cellule signalement VSS / Discirmination

## 2.1 Bilan de l'e-learning “urgent et forcé” : une MOOCification ?

- **Avantage** : a permis la sensibilisation des enseignants et étudiants aux outils d'e-learning, certains ont envie de creuser les potentialités de l'e-learning
- **Inconvénients** : fuite d'informations due au recours massif d'outils propriétaires (Human Rights Watch 2022) ; inégalités d'accès au matériel ; construction et passation d'évaluations spécifique et délicate ; création de ressources de faible qualité, donc peu pérennes

## 2.1 Enquête UGA sur l'impact de la situation de pandémie

- Utilisation des plateformes plus fréquente ➡️ 61%
- Découverte de nouvelles fonctionnalités ➡️ 42%
- Changement des pratiques pédagogiques ➡️ 61%

# 3. Un parcours de ressources sur la conception et mise en œuvre

Ressources libres et gratuites sous BY-NC-SA, donc réutilisables et mixables

https://link.infini.fr/cfvu-uga-e-learning

# 4. Exemple, l'évaluation des étudiants à distance

> *"Les élèves peuvent, avec difficulté, s'échapper des effets d'un mauvais enseignement ; ils ne peuvent (s'ils veulent réussir dans un cours) échapper aux effets d'une mauvaise évaluation."* (McDonald et al. 2000)

- Les QCM, seuls moyens d'évaluation ? Essayer de concevoir des tâches évaluatives authentiques et formatives (voir parcours)
- Attention au *proctoring* (surveillance à distance)
- Effets des outils de génération de textes (ChatGPT) ?

## 5.1 Discussion : questions éthiques

- **Côté étudiants** : fraude, plagiat, utilisation de logiciels de création automatique de dissertations (*chatGPT*)
- **Côté enseignants** : surveillance, non respect des données personnelles, promotion d'évaluations jetables ou authentiques, mise à disposition de communs ?
- **Votre avis ?**

## 5.2 Rôle de la DAPI ?

- Guidage pour la prise en main d'outils vs. guidage pédagogique ?
- Aide à l'évaluation du temps de travail étudiant, qui a tendance à augmenter dans l'e-learning

# 6. Références


- Human Rights Watch. (2022). *“How Dare They Peep into My Private Life?” Children’s Rights Violations by Governments That Endorsed Online Learning During the Covid-19 Pandemic*. New York: Human Rights Watch.
- McDonald, R., Boud, D., Francis, J., & Gonczi, A. (2000). *New perspectives on assessment. Vol. 4*. Paris: UNESCO.
- Salim Muljana, P., & Luo, T. (2019). Factors Contributing to Student Retention in Online Learning and Recommended Strategies for Improvement: A Systematic Literature Review. *Journal of Information Technology Education: Researc*h, *18*, 019-057. doi: 10.28945/4182

*David DECHENAUD : Les deux plateformes principalement utilisées sont Moodle et Chamilo. Une réflexion est en cours pour en consolider le fonctionnement car elles nécessitent une maintenance importante, des mises à jour régulières, qui engendrent des dysfonctionnements récurrents. Par ailleurs, l'utilisation d'une plateforme unique est envisagée pour permettre de concentrer l'énergie des personnes chargées de la maintenance. Certaines structures sont habituées à travailler sur Moodle, d'autres sur Chamilo. L'accompagnement pour l'utilisation d'un seul logiciel ne pourra s'effectuer que sur la durée. La DSIM est le service support pour l'ensemble du site et l'USMB.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : ChatGPT est en grand essor. L'université dispose-t-elle d'ores et déjà de moyens pour détecter le plagiat ? Juridiquement, notre charte anti-plagiat englobe-t-elle les productions de ChatGPT ? Ces dernières sont-elles d'ailleurs considérées comme du plagiat ou aurait-on un intérêt à élargir ou préciser notre charte ?*

*David DECHENAUD : Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse de plagiat, en revanche il est certain qu'il ne s'agit pas de productions personnelles. Est-ce disciplinairement qualifiable de fraude, ou évaluable de manière très médiocre pédagogiquement en raison de l'absence d'apport personnel ? Je ne suis pas certain que nous ayons déjà réfléchi à la manière de sanctionner les productions ChatGPT.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il est compliqué de détecter l'utilisation de ChatGPT dans un devoir maison.*

*Philippe DESSUS : ChatGPT est très récent, il est donc difficile d'avoir du recul. Si l'on dispose d'outils de détection de ChatGPT, il faut être attentif aux faux positifs, c'est-à-dire aux étudiants qui auront réellement produit eux-mêmes leur travail. Sur les réseaux sociaux, des personnes affirment déjà être dans cette situation. Des étudiants ainsi que des collégiens et des lycéens utilisent ChatGPT. Il sera probablement nécessaire d'adapter la charte.*

*David DECHENAUD : Pour l'instant, les détections sont faites par les personnes et non par la machine ; l'enseignant repère des occurrences répétées au sein de plusieurs devoirs et en déduit un aspect mécanique de la production. Une adaptation de nos modalités d'évaluation sera nécessaire, en requestionnant l'objet de l'évaluation.*

*Philippe DESSUS : Nous pourrions d'une part informer les étudiants du fonctionnement de ChatGPT. D'autre part, nous pourrions modifier nos modalités d'évaluation de manière à ce que l'utilisation de ChatGPT pour un travail demandé aux étudiants ne soit pas possible ou rendue plus compliquée. Certaines disciplines ne sont pour l'instant pas concernées par cette problématique : par exemple, un collègue s'est rendu compte que ChatGPT est complétement ignare sur la plupart des volets de biologie.*

*Emmy MARC : Il est intéressant d'avoir pu travailler sur la question du distanciel, non pas avec la volonté d'étendre ce mode d'enseignement, mais au contraire pour en identifier les failles. Les personnes siégeant déjà dans cette instance pendant le confinement se souviennent que les étudiants étaient opposés au distanciel. Le changement des pratiques pédagogiques à hauteur de 61 % est intéressant ; il reste à voir si cette tendance va perdurer. Actuellement, de plus en plus d'outils numériques peuvent apporter de l'aide aux étudiants. Il s'agit de changer les pratiques pédagogiques, non pas pour réprimer l'utilisation d'un outil mais pour revoir notre système de notation. De plus en plus d'outils seront disponibles et il ne sera pas possible de créer à chaque fois des moyens de détection performants. L'utilisation de ChatGPT dans les universités donne lieu à des critiques que l'on pourrait presque qualifier*

*de réactionnaires. Or nous devrions plutôt nous interroger sur les raisons qui amènent les étudiants à tricher. La plupart du temps, ce n'est pas par paresse, mais par manque de temps. Les questions qui se posent sont celles de la charge mentale et de la charge de travail des étudiants. Les formats des devoirs qu'on nous impose ne sont parfois pas cohérents et il arrive que nous n'ayons même pas envie d'y travailler car nous n'y voyons aucun intérêt. L'émergence d'outils tels que ChatGPT peut nous permettre de remettre en question la manière de travailler au sein de l'université, de réfléchir à une évolution des pratiques afin de redonner de l'intérêt aux étudiants. Il ne s'agirait alors plus de réprimer la fraude mais de l'empêcher par l'intérêt spécial des étudiants pour leurs devoirs.*

*David DECHENAUD : Je ne suis pas sûr que toutes les disciplines soient égales face à l'usage de ces technologies : lorsque l'on évalue un étudiant en travaux pratiques, la question des outils numériques ne se pose pas. En revanche, je pense que ce contexte pourrait entraîner la fin de l'engouement pour le contrôle continu intégral qui existe depuis plusieurs années. L'examen terminal, unique modalité d'évaluation il y a une trentaine d'années, est totalement imperméable à ces possibilités de fraude. Il en est de même pour les examens oraux. On a assisté à une augmentation significative du contrôle continu intégral qui était présenté comme favorable aux étudiants, en raison de son étalement dans le temps et du moindre stress qu'il suscite par rapport à un examen terminal. Le contrôle continu intégral, lorsqu'il s'agit de travaux faits à domicile, favorise les risques d'usage de ces technologies.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Le contrôle continu intégral ne revient pas nécessairement à mener des travaux à domicile. Lorsque les contrôles réguliers sont effectués en séance, l'évitement des fraudes est possible. Néanmoins, il est vrai que ces outils posent question par rapport aux travaux à domicile.*

*David DECHENAUD : Ces outils vont jeter une suspicion sur le travail fait à la maison. C'était déjà le cas avec les copier-coller et Compilatio, cela le sera encore plus avec ces nouveaux outils.*

*Anthony YOUSSEF : Je souhaiterais alerter la commission sur le « tout dématérialisé ». L'expérience universitaire au sens large est profondément liée à un exercice collectif et en présentiel. Par exemple, nous organisons des colloques alors qu'il serait possible d'envoyer des articles à nos collègues à travers le monde ; l'objectif est bien de pouvoir échanger des informations et des idées à l'occasion de moments informels que permet le présentiel. Les étudiants ont exactement les mêmes besoins. Pendant le confinement, la production de mon master a été fortement ralentie car j'étais privé des temps informels d'échanges avec mes camarades. L'impact que la disparition des temps informels – engendrée par le distanciel et le dématérialisé – a sur la production scientifique ne doit pas être négligé.*

*David DECHENAUD : Tout à fait, il n'y a pas d'encouragement, ni de la part de la DAPI ni de la mienne, pour un basculement en distanciel. Néanmoins, lorsque l'on fait du distanciel, on peut le rendre meilleur en se posant les bonnes questions et en étant accompagné. Par ailleurs, nous ne sommes pas tous égaux face à l'usage du numérique, qui est fonction des disciplines et des types de cours. L'usage du distanciel peut être fait intelligemment, par exemple avec la pédagogie inversée.*

*Fabrice MENARD : La conservation des pratiques déclarée par 60 % des enseignants correspond principalement à ce que l'on appelle le « présentiel enrichi » : mettre à disposition des informations complémentaires, donner des ressources permettant aux étudiants de travailler des compétences ou des notions qu'ils n'avaient pas vues en raison par exemple de leur réorientation. La richesse des enseignements en ligne à destination des publics empêchés n'est pas à négliger. Les*

*enseignants doivent jongler entre cette nouvelle facette de l'enseignement et l'enseignement en présence qui restera bien entendu le cœur de l'université.*

*Virginie ZAMPA : Existe-t-il des aides pour les étudiants qui n'ont pas les moyens de s'acheter un ordinateur ? Certains enseignants avaient décidé de basculer leurs cours à distance lors des grèves et des étudiants ont indiqué qu'ils n'avaient ni ordinateur ni réseau chez eux.*

*David DECHENAUD : Le dispositif mis en place pendant la pandémie perdure : il y a toujours un parc de machines de prêt et des salles dédiées. Le problème du réseau est un problème de domicile ; le réseau du campus est assez librement accessible.*

*Emmy MARC : Il existe également un dispositif de réparation gratuite d'ordinateurs. Un troisième dispositif qui sera mis en place avec le CROUS consistera en une aide à l'achat d'ordinateurs.*

*David DECHENAUD : Les étudiants peuvent s'adresser à la Direction de la Vie étudiante qui les réorientera vers le service en charge du dispositif correspondant à leur besoin.*
*Les réponses aux récents appels à projets ne correspondent pas à de la dématérialisation. La pédagogie innovante ne se réduit pas à la pédagogie numérique, et l'on n'assiste pas à l'essor des demandes pour des transformations de cours en distanciel.*

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
   ***→ présenté par David DECHENAUD***
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# - Délibérations -

***Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022***

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 novembre 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 novembre 2022 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 29 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 4 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 novembre 2022.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 8 décembre 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 décembre 2022 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 31 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 décembre 2022.

**Cf. Annexe 2**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
   ***→ présenté par David DECHENAUD***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Evolution ODF Non accréditée – Suppression - 2023-2024

## *UFR Faculté de droit*

- Suppression du DU Certificat d'études juridiques (EAD)

Ce DU peine à trouver son public. La formation est inadaptée pour les étudiants de licence et ne permet pas d'être valorisée pour l'entrée en master.

La suppression de ce DU va de pair avec l'évolution et le changement d'intitulé du DU Certificat d'Etudes juridiques spécialisées (qui devient « Assistant juridique »), qui vise une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Cf. Annexe 3

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
   ***→ présenté par David DECHENAUD***
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Evolutions ODF Non accréditée – Changements d'intitulés - 2023-2024

***UFR Faculté de droit***

* Changement d'intitulé du DU « Certificat d'Etudes juridiques spécialisées » **qui devient** « *assistant juridique* »

Ce DU offre une spécialisation soit en droit privé, en droit public, ou en droit international et européen. Dispensé en enseignement à distance et il est particulièrement adapté pour les publics accueillis, ayant une activité professionnelle.
Il offre également la possibilité pour les étudiants de licence de suivre une formation de nature à les aider à s'insérer dans le monde professionnel.
La réforme de ce DU l'oriente davantage vers le monde professionnel et les besoins des acteurs de la région (notaires, avocats…). Avec, dans un premier temps, la modification de son intitulé, afin qu'il reflète davantage les orientations de cette formation.

***IUGA***

* Changement d'intitulé DU « Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données » (C-SIGAD) **qui devient** « *Analyse de données et systèmes d'information géographique* »

Après de nombreuses demandes auprès de France Compétences, le DU C-SIGAD a reçu un accord favorable d'inscription au Répertoire Spécifique (RS). Cet enregistrement a été fait sous l'intitulé « Analyse de données et systèmes d'information géographique ». Il s'agit ainsi de mettre en adéquation l'intitulé de la formation avec celui de la fiche inscrite au RS.

*Jacky CUVEX-COMBAZ : Le nouvel intitulé du DU de la Faculté de Droit comprend-il la notion de certificat ?*

*David DECHENAUD : Le changement d'intitulé proposé pour ce diplôme d'université est « Assistant juridique », le terme « certificat » n'apparaît plus. Des liens sont en train d'être faits entre la L3 Droit et le BUT3 Carrières juridiques. Ce dernier ouvre notamment sur des métiers de l'assistanat juridique, nous avons donc veillé à ce que chaque composante reste bien dans son rôle en ce qui concerne le niveau des diplômes obtenus.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Lorsque la Faculté de Droit a dû mettre en place la sélection à l'entrée du M1, les étudiants se sont précipités pour suivre ce DU, pensant que cela améliorerait leur dossier pour accéder au master. Or certains enseignements de ce DU correspondent à des enseignements de M1, et les équipes pédagogiques recevaient des candidatures d'étudiants ayant déjà passé bon nombre de matières. L'objectif est aujourd'hui de proposer aux étudiants n'ayant pas pu accéder au M1, un DU qui les oriente mieux dans la vie professionnelle.*

# - Délibérations -

***Approbation des changements d'intitulés des DU* Certificat d'études juridiques spécialisées *et* Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (C-SIGAD)**

Les changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (C-SIGAD)* sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 33 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (C-SIGAD)*.

**Cf. Annexes 4**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
   ***→ présenté par David DECHENAUD***
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Capacités d’accueil licences professionnelles et BUT pour la rentrée 2023-2024

L’inscription sur une formation en alternance est conditionnée à l’obtention d’un contrat d’alternance et à l’existence de places disponibles.

Depuis 2021-2022, les licences professionnelles, les DEUST et les BUT font l'objet d'un vote de leurs capacités d'accueil
Les statuts de l'EPE ne prévoyant pas le vote des capacités d'accueil des LP, DEUST et BUT en CFVU, ils seront votés en CA après examen en CFVU. Il est ainsi prévu que ces capacités d'accueil soient votés en CA du 13 mars.

Ces capacités d'accueil seront ensuite rendues publiques sur les fiches AMETYS du catalogue en ligne.

# Rappel du cadre juridique relatif aux capacités d'accueil

**Les textes de références sont l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle et l'article L 612-3 du code de l'éducation.**

Il faut distinguer la licence professionnelle organisée par les UFR du Bachelor Universitaire de Technologie organisé par les IUT.

En ce qui concerne le **Bachelor Universitaire de Technologie**, c'est-à-dire l'organisation d'une licence professionnelle en 180 crédits au sein d'un IUT, c'est l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle qui fixe les conditions d'admission en 1ère année

.

Extrait de l'article 17 : « conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT »

# Rappel du cadre juridique relatif aux capacités d'accueil

Concernant le DEUST, le DCG et le DSCG, il faut également se référer à l'article *L. 612-3 du code de l'éducation :*

Extrait : «  VI.-Une sélection peut être opérée, selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, instituts, écoles et préparations à celles-ci, grands établissements au sens du chapitre VII du titre Ier du livre VII de la troisième partie et tous établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un concours de recrutement de la fonction publique, ainsi que pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées dans les lycées, aux cycles préparatoires intégrés, aux formations préparant au diplôme de comptabilité et de gestion ou aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, aux formations préparant à la licence professionnelle et aux formations de l'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un double diplôme ».

# Approbation des capacités d'accueil des BUT

| | Capacités d'accueil 2022-2023 | Capacités d'accueil 2023-2024 |
|---|---|---|
| | | |
| *Fermetures :* | | |
| IUT 2 | GEA – EAD (-20)<br>Carrières Juridiques – EAD (-20)<br>Technique de commercialisation – EAD (-20) } | Création Licence Pro Métiers de l'entreprenariat 180 ECTS |
| *Baisse :* | | |
| IUT 1 | Génie civil (-20) | |
| *Hausse :* | | |
| IUT Valence | Technique de commercialisation (+10) | |

# Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles

Les licences professionnelles sont majoritairement suspendues pour l'année universitaire prochaine – cette suspension est liée à la mise en œuvre de la réforme des BUT (année 3 de la réforme)

IUT 2 - création :

- licence professionnelle Métiers de l'entreprenariat (+40)
- licence 3 Economie-Gestion adjoint de direction PME-PMI (+24)

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Dans cette période de sortie d'expérimentation, ne serait-il pas logique et cohérent d'ajouter ces capacités d'accueil aux compétences de la CFVU ?*

*David DECHENAUD : Tout à fait, ces ajouts sont prévus. Dans le cadre de la sortie de l'expérimentation, les élus étudiants ont reçu un mail les invitant à faire part de leur intérêt pour participer à un travail avec les experts à l'échelle de l'EPE. Les statuts seront modifiés à l'occasion de la transformation de l'UGA en grand établissement. Nous avons prévu d'y intégrer une formule indiquant que la CFVU adopte les capacités d'accueil de premier cycle.*

*Maud VALLENARI : Pour précision, les nouveaux statuts rendront la CFVU compétente pour l'ensemble des formations nécessitant un vote de capacités d'accueil. Cette formule permet de couvrir le plus largement possible les situations qui pourront se présenter à l'avenir et d'éviter le recours à de nouvelles modifications des statuts sur cette question.*

*David DECHENAUD : Le Conseil d'administration n'a pas de plus-value sur la question des capacités d'accueil. Une fois les statuts modifiés, la CFVU pourra, dans la même période, se prononcer sur les capacités d'accueil de L1, M1, BUT, DEUST et LP.*

*Anthony YOUSSEF : Vous avez indiqué que la capacité d'accueil du BUT* Génie civil *baissait de 20 places pour s'adapter au nombre réel de contrats en cours. On constate un véritable besoin de ce type de compétences, notamment sur le campus. Notre objectif n'est-il pas de prévoir davantage de places pour ne pas limiter l'accès à des formations pouvant être très demandées ?*

*David DECHENAUD : La capacité d'accueil proposée est très supérieure à la réalité actuelle des effectifs. La définition des capacités des BUT 1 était difficile car il s'agissait de nouvelles formations, se déroulant sur trois années au lieu des deux années de DUT ; pour certaines formations, cette définition s'est faite de manière relativement intuitive mais toujours bien au-delà de la capacité d'absorption du secteur économique. La baisse de 20 places se répartit sur plusieurs spécialités de BUT se rapportant au Génie civil dont nous ne sommes pas en capacité de vous donner le détail maintenant.*

# - Délibérations -

***Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT***

Les capacités d'accueil des licences professionnelles et des bachelors universitaires de technologie (BUT) sont soumises à l'avis de la CFVU.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 29 |
| Voix défavorables | 2 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des bachelors universitaires de technologie (BUT).

**Cf. Annexes 5**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
   ***→ présenté par David DECHENAUD***
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Désignation Conseil des sports du SUAPS

| | Titulaires désignés le 17/02/2022 | Suppléants désignés le 17/02/2022 |
|---|---|---|
| 8 étudiants de la CFVU (4 titulaires + 4 suppléants) | Moira BIAUX | Adèle FABRE |
| | Charles-Antoine JOURNET | Haiban Aladel ALSHOUNI |
| | Jules TERRIER | Anthony YOUSSEF |
| | Gabriel ROUBIOL (n'est plus inscrit à l'UGA) | Emmy MARC |

| Candidat |
|---|
| Alma BENECH |

# - Délibérations -

***Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire***

La candidature d'Alma BENECH pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 31 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne, à la majorité de ses membres présents et représentés, Alma BENECH pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire.

**Cf. Annexe 6**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
   ***→ présenté par David DECHENAUD***
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

# Plateforme Recrutement M1 - Attendus nationaux

- **Objectifs** :
  - Ils désignent les prérequis en **compétences** et en **connaissances** pour l'accès en M1
  - Absence d'attendus nationaux pour les formations de Master 1
  - Ils sont obligatoires et ils sont présentés aux candidats sous le vocable « attendus »

- **Pour 2023-2024** :
  - Reprise des attendus 2022-2023
  - **Nouveauté TMM1 : affichage :**
    - Nom/prénom/adresse mail du responsable de parcours
    - Les langues vivantes enseignées dans le parcours
    - L'établissement recruteur en cas de co-accréditation (y compris lorsqu'il s'agit de Grenoble INP-UGA)

# Plateforme Recrutement M1 - Critères généraux d'examen des candidatures  (CGEC)

- **Objectifs** :
  - Informer les candidats sur les modalités d'examen des candidatures
  - Servir de base au classement des candidatures

- **Rédaction** : définis par les équipes pédagogiques:
  - Texte libre
  - Précisent les éléments du dossier du candidat servant à l'examen de chaque critère
  - Associés et présentés obligatoirement  à chaque mention/parcours

*Moira BIAUX : Nous reconnaissons le travail fourni mais avons pour principe de refuser la sélection, c'est pourquoi ne nous voterons pas favorablement.*

*David DECHENAUD : Merci pour cette explication de vote. Pour précision, la commission n'est pas amenée à se prononcer sur le principe de sélection puisque ce dernier est réglementaire. À travers votre vote, vous exprimez donc le refus de la sélection fixée par l'État.*

# - Délibérations -

***Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)***

Les critères généraux d'examen des candidatures et les compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 de l'UFR Sociétés, cultures et langues étrangères (SoCLE) sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 22 |
| Voix défavorables | 8 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 3 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les critères généraux d'examen des candidatures et les compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 de l'UFR Sociétés, cultures et langues étrangères (SoCLE).

**Cf. Annexes 7**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
    ***→ présenté par David DECHENAUD***
11. **Questions diverses**

# Bornes du calendrier universitaire 2023-2024

- **Avis de la CFVU puis approbation du Conseil d’administration**
- **Bornes du calendrier universitaire fixées au 28 août 2023 pour son début et au 15 septembre 2024 pour son terme**

David DECHENAUD indique que les calendriers des cours et des examens sont de la compétence des composantes académiques. Néanmoins, l'utilisation commune de locaux implique une harmonisation des calendriers à l'échelle de l'établissement, c'est pourquoi les CSPM investissent la CFVU de la compétence du calendrier pédagogique.

Les bornes du calendrier définissent les dates auxquelles les cours et examens peuvent avoir lieu, mais ces derniers peuvent commencer plus tard et se terminer plus tôt. Très peu d'enseignements débuteront la semaine du 28 août 2023, la rentrée envisagée étant le 4 septembre 2023. Dans la plupart des cas, les enseignements finissent au mois de mai et les examens de seconde session au mois de juin ; cependant, il est possible que certains stages se déroulent au cours de l'été et que des jurys d'examen se tiennent jusqu'à mi-septembre.

La validité des cartes d'étudiants n'est pas en lien avec les bornes du calendrier universitaire, de même que les droits pour la sécurité sociale.

*Cédric LAURENT : Beaucoup de nos masters courent jusqu'au 30 septembre, les règlements des études mentionnent d'ailleurs cette date. La fin du calendrier est-elle modifiée ? Ce changement est-il délibéré ?*

*David DECHENAUD : La fin du calendrier universitaire a beaucoup varié ces dernières années. Généralement, elle était fixée au 31 août, masters compris. Les difficultés pour le déroulement des stages durant la pandémie nous ont conduits à repousser cette fin au 31 décembre. Nous l'avons ensuite déplacée au 30 septembre, et souhaitons aujourd'hui la reculer à nouveau, sans pour autant revenir au 31 août, quitte à accorder des dérogations aux formations qui en ont besoin. Pour les collègues, il est compliqué d'avoir des opérations de scolarité de l'année précédente qui se clôturent le 30 septembre alors que des étudiants sont arrivés fin août. Il s'agit donc, dans la mesure du possible, de s'efforcer de terminer les opérations de scolarité le 15 septembre.*

*Cédric LAURENT : Ce fonctionnement est également plus juste pour les étudiants, notamment boursiers.*

*Virginie ZAMPA : Ce calendrier risque d'être très difficile à tenir pour les M2. Lorsque l'ensemble des soutenances ont lieu à la rentrée, une fin de l'année au 15 septembre ne laissera qu'une poignée de jours aux membres des jurys pour lire les dossiers.*

*David DECHENAUD : Nous sommes obligés de fixer une date commune aux licences et aux masters, or nous savons que les années ne sont pas construites de la même manière.*

*Virginie ZAMPA : Les stages longs de M2 ne permettront pas de tenir ce calendrier. Nous demanderons donc des dérogations.*

*Raphaële GERMI : Pour le secteur santé, le début de ce calendrier pose problème car nous commençons plus tôt.*

*Maud VALLENARI : Le calendrier pédagogique, qui sera soumis au vote de la CFVU lors de la prochaine séance, ne concerne pas les formations de santé. Une mention en ce sens apparaîtra sur le document.*

*David DECHENAUD : Avant de soumettre ces bornes au vote du Conseil d'administration, nous nous assurerons que des jurys pourront se tenir après le 15 septembre sans conséquences particulières ni procédures complexes à mettre en œuvre. Il s'agit d'inciter les composantes à observer ce calendrier, et non pas de bloquer toute autre possibilité.*

*Raphaële GERMI : Je suppose que les écoles d'été sont dérogataires à ces bornes.*

*David DECHENAUD : Oui.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je ne comprends pas bien ce que ces bornes recouvrent, et la distinction par rapport au calendrier pédagogique : s'agit-il d'un cadre uniquement administratif pour les opérations de scolarité ?*

*David DECHENAUD : Nous raisonnons à la manière de l'enseignement secondaire : il s'agit de donner des repères aux étudiants et à leurs parents. Le calendrier pédagogique, avec les périodes d'examens, de première et de seconde session, sera fixé lors de la prochaine séance. Nous ne comprenons pas vraiment pourquoi le CA fixe les bornes du calendrier universitaire ; il est par exemple plus évident qu'il se prononce sur les fermetures d'établissement qui comportent des enjeux relatifs aux ressources humaines.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : La borne finale a des conséquences pour l'inscription des étudiants dans l'année supérieure. Il est arrivé que des étudiants commençant leur M2 soient déclarés défaillants en M1 parce que les notes n'étaient pas rendues correctement par les scolarités. Cette situation a été très compliquée par rapport au CROUS et a nécessité de nombreuses démarches pour ne pas être pénalisé.*

*David DECHENAUD : Dans la mesure du possible, il faut que l'étudiant sache s'il est diplômé ou non le 15 septembre. Par ailleurs, nous avons des injonctions contradictoires. Le Président nous indique que les équipes pédagogiques demandent un resserrement des périodes pédagogiques qu'elles estiment trop étalées. Effectivement, nous avons l'impression de commencer toujours plus tôt et de terminer toujours plus tard. Dans le même temps, Laurence VIANES nous alerte sur le nombre d'heures de travail des étudiants qui s'élève théoriquement à 70 heures par semaine lorsqu'on ajoute les cours et le travail personnel et qu'on divise cette somme par le nombre de semaines pédagogiques ; il serait donc nécessaire d'étendre le calendrier actuellement trop dense. Le placement des cours me semble plus déterminant que les bornes du calendrier universitaire.*

*Anthony YOUSSEF : Pourrait-on ajouter une réserve à la date de début de ce calendrier en fonction de l'avancée des travaux de la galerie des amphis ? À moins qu'il n'y ait aucun risque de retard.*

*David DECHENAUD : Nous sommes certains que la galerie sera livrée à temps. Par ailleurs, il n'y aura probablement pas d'activité avant la semaine du 4 septembre, fixée comme véritable semaine de rentrée. Débuter le calendrier avant le 28 août n'est pas envisageable en raison des congés d'été ; le débuter après décalerait tout le calendrier. S'il y avait un problème au niveau de la galerie, nous déplacerions les cours ailleurs. La DGD PAT nous a expliqué que la livraison aurait eu lieu en juin s'il n'y avait pas eu de problème au niveau de la ventilation. Nous n'avons pas de doute pour une livraison en septembre, excepté pour les amphithéâtres 9 et 10 ; nous allons donc prévoir le mois de septembre sans ces deux salles, pour un maximum de précaution. Nous avons pu fonctionner avec dix amphithéâtres de moins, nous parviendrons sans difficulté à organiser septembre avec seulement deux de moins. Nous continuons néanmoins d'insister auprès des entreprises qui portent le chantier pour une livraison au 28 août, et elles nous le garantissent pour les amphithéâtres 1 à 8.*

# - Délibérations -

***Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024***

Les bornes du calendrier universitaire 2023-2024 sont soumises à l'avis de la CFVU.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 46 |
| Membres présents (dont président de séance) | 21 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 33 |
| Voix favorables | 32 |
| Voix défavorables | 1 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des modifications des capacités d'accueil de licence de STAPS**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative aux usages du distanciel en pédagogie**
4. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022**
5. **Information concernant la suppression du DU *Certificat d'études juridiques***
6. **Approbation des changements d'intitulés des DU *Certificat d'études juridiques spécialisées* et *Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données* (C-SIGAD)**
7. **Avis concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles et des BUT**
8. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire**
9. **Approbation des critères généraux d'examen des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1 (suite)**
10. **Avis concernant les bornes du calendrier universitaire 2023-2024**
11. **Questions diverses**

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Lors de la prochaine séance, pourrait-on avoir un retour au sujet de l'adaptation de l'interruption pédagogique de Noël de l'année en cours ? Un décalage de deux jours devait permettre l'organisation des examens ; il serait intéressant de savoir l'usage qu'en ont eu les composantes.*

*David DECHENAUD : Oui, nous pourrons faire ce retour ; il faudra simplement que nous nous assurions d'avoir bien compris votre demande.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Habituellement, l'interruption débute un vendredi soir mais cette année elle a commencé un mardi soir et seul un de ces deux jours a été reporté aux vacances en janvier. Il s'agit donc de savoir si cette adaptation, qui a concerné les étudiants et les enseignants, a été réellement utile.*

*Maud VALLENARI : Nous avons travaillé au sujet de l'occupation des locaux pour des raisons énergétiques, je peux donc indiquer dès à présent qu'un nombre important d'examens ont eu lieu le lundi et le mardi précédant l'interruption pédagogique de Noël. Nous pourrons faire un retour plus détaillé lors de la prochaine séance.*

*David DECHENAUD : Le calendrier pédagogique 2023/2024 qui sera soumis au vote de la commission le 16 mars 2023 fixe deux semaines d'interruption pédagogique à Noël, l'une en décembre, l'autre en janvier, et deux semaines pleines consacrées aux examens : une avant l'interruption, l'autre après. Il conviendra de comparer cette projection avec l'année en cours pour en évaluer les impacts.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Quand pourrons-nous aborder la question de la politique des absences et celle du service unifié pour les inscriptions aux ETC ?*

*David DECHENAUD : Le cadrage modifié des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances sera présenté en mars. Une première modification concerne l'ajout d'une annexe décrivant l'évaluation des enseignements par les étudiants pour chaque mention ; Philippe DESSUS et Fabrice MENARD rapporteront les travaux de la commission pédagogique à ce sujet. Par ailleurs, nous allons fixer un cadre concernant la gestion des absences pour les cours à assiduité obligatoire, avec l'inscription d'un délai minimal de 5 jours ouvrés à compter du retour de l'étudiant pour justifier son absence. De plus, il sera indiqué que la justification des absences n'est pas systématique et ne doit intervenir qu'au-delà d'un certain nombre d'absences (à définir) rapporté au nombre de séances. Le cadrage une fois approuvé permettra aux composantes élémentaires d'en tenir compte pour l'établissement de leurs RDE et MCC votés en avril ou mai en CSPM. J'ai fait part de ces modifications aux directeurs de composantes qui ne les ont pas considérées comme problématiques, mais au contraire plutôt pertinentes.*
*Quant aux modalités d'inscription aux ETC, nous ne parviendrons pas à mettre en place un outil unique. En effet, seul le SETI dépend de la DGD Formation. Le SUAPS est un service interuniversitaire et utilise un autre outil. Le SDL, aujourd'hui composante élémentaire, était auparavant un service de la DGD Formation et nous l'incitons à continuer d'utiliser le même outil que le SETI, mais leur volonté est plutôt de développer un outil propre. Par ailleurs, nous pourrons poursuivre le travail pour la mise en place d'un accueil plus organisé de ces trois structures.*

*Maud VALLENARI : Nous avons conscience de cette problématique et essayons de coordonner les calendriers – ce qui n'est pas évident, et de tendre vers une communication commune. Nous pourrons relayer cette demande auprès des deux structures qui ne dépendent pas de la DGD Formation.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Chaque année, comprendre le système des ETC est un calvaire pour les nouveaux étudiants. De plus, notre UFR n'est absolument pas informée à ce sujet et bien démunie pour nous accompagner ; la problématique se reporte donc sur les parrains qui peinent ensuite à trouver les bonnes informations notamment en raison de l'organisation sur trois sites différents.*

*Maud VALLENARI : La porte d'entrée, Apogée, est unique et liée à l'inscription.*

*Florence COURTOIS : Des informations sont diffusées pendant le forum Je t'explique et le forum des ETC, et un lien est disponible sur Léo. Si l'on peut toujours mieux faire en termes d'information, il existe déjà un certain nombre de dispositifs.*

*Maud VALLENARI : Nous travaillons également sur la création d'un kit à distribuer lors des amphis de rentrée, bien que ces occasions ne soient pas forcément les plus pertinentes pour communiquer à ce sujet, car énormément d'informations sont délivrées, et les étudiants ne sont pas familiers du vocabulaire employé. Nous cherchons à améliorer la communication en évitant de noyer les étudiants d'informations, notamment par mail.*

*Jean BRETON : L'affichage de la nouvelle offre de formation a été mis en œuvre ces deux dernières années, suite à l'accréditation. Avec des collègues de masters, nous avons constaté que ce travail avait été plus lourd que les années précédentes, notamment parce que nous n'avons pas les compétences nécessaires pour répondre à certains problèmes techniques assez pointus. Auparavant, une personne de la DGD Formation était présente pour nous accompagner ; actuellement, nous avons seulement la possibilité d'écrire à SOS Ametys sans forcément obtenir de réponse. En conséquence, l'offre de formation affichée sur Ametys n'est pas parfaite, voire parfois absolument pas mise à jour selon la nouvelle accréditation.*

*Maud VALLENARI : Nous avons rencontré des difficultés de recrutement et avons publié trois fois l'offre d'emploi. Après quasiment un an de vacance, une personne va occuper ce poste mi-février.*

**La séance est levée à 18h10.**

# Annexes

1 – Capacités d’accueil de la licence STAPS

2 – Relevés de décisions des 24/11/2022 et 08/12/2022

3 – Suppression DU *Certificat d’études juridiques*

4a – Changement d’intitulé DU *Certificat d'études juridiques spécialisées*
4b – Changement d’intitulé *DU C-SIGAD*

5a – Capacités d’accueil des LP
5b – Capacités d’accueil des BUT

6 – Conseil des sports du SUAPS

7a – CGEC UFR SoCLE
7b – Attendus UFR SoCLE